

CONDITIONS D'ADMISSION : Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou à demeurer sur le terrain de camping il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil.

REDEVANCES : Les redevances sont payables la veille du départ.

LES VISITEURS doivent se présenter à la réception et laisser leur véhicule à l'extérieur du camping.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS : Une tenue correcte est exigée.

Les usagers sont instamment priés d'éviter tous bruits qui pourraient gêner les voisins, le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures.

Il est interdit de jeter les eaux polluées et les eaux usées sur le sol, elles doivent être vidées dans les installations prévues à cet effet.

Les sanitaires doivent être maintenus en constant état de propreté par les usagers.

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles à l'entrée du camping.

Les plantations florales doivent être respectées.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

CHIENS : Les chiens et les autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas rester au camp, même attachés, en l'absence de leurs maîtres qui seront pécuniairement responsables des dégâts causés. A l'heure de leurs besoins,

vous êtes priés de les promener à l'extérieur du camp. Un champ juxtaposé au terrain de boule leur est réservé.

SECURITE : Les barbecues sont interdits.

Il est recommandé aux campeurs d'assurer la surveillance de leur matériel et de leurs installations contre le vol et les intempéries.

La direction déclinant toute responsabilité à cet égard.

La direction reste à votre entière disposition pour toute réclamation ou renseignements.

Nous exprimons l'espoir que dans l'intérêt de tous, chacun respectera ce présent règlement,

et nous vous souhaitons un agréable séjour.